

LES BASES DU DROIT ECCLESIASTIQUE DANS L'EGLISE ORTHODOXE ORIENTALE

I

Je désire en premier lieu remercier du fond du coeur les nobles confrères et spécialement Monsieur le Professeur Dom Lamberto de Echeverria y Martinez de Marigorta pour le grand honneur qu'ils m'ont fait et la joie qu'ils m'ont donnée, en m'invitant à participer à ce brillant festin de notre science: le Droit Ecclésiastique.

Je me sens réellement fier de me trouver parmi les juristes les plus éminents du Droit Ecclésiastique d'Espagne, pays avec lequel nous relient plus qu'avec tout autre peuple d'Europe, des liens nombreux et anciens, liens qui datent aussi bien de l'époque d'Hercule, que de l'Empire Byzantin, ainsi que de celle du grand Domenico Theotocopoulo, —El Greco—, qui eu la brillante idée d'élire comme seconde patrie la vaillante Espagne, dont la civilisation toute particulière, depuis des siècles et jusqu'à nos jours, rayonne sur l'humanité entière à chaque manifestation de l'esprit et de l'art.

Je saisis, donc, l'occasion qui m'est donnée pour proclamer du haut de cette tribune, que de nos jours, en pleine XXe siècle, l'amour du peuple Hellène pour le peuple Espagnol est tellement grand et sincère, qu'il ne serait pas exagéré de ma part d'exprimer ma conviction que mon humble apparition devant Vous en ce jour, constituera le début d'une collaboration plus vaste en même temps que plus étroite, dans le proche avenir.

Je suis persuadé que ce but sera atteint au plus tôt, car en substance, en tant que Chrétiens, nous appartenons tous à l'Unique Sainte Eglise Catholique et Apostolique, que des motifs pour la plupart politiques, et certaines questions théologiques, ont malheureusement divisée, créant ainsi deux nouvelles formes de régime ecclésiastique au lieu d'une seule, qui fondée sur le commandement du Seigneur fut institué par les Saints Pères aux Conciles Oecuméniques, et motiva la raison pour laquelle les Chrétiens ne sont pas toujours en mesure de faire une exacte distinction entre l'Eglise Grecque Orthodoxe Orientale et l'Eglise Catholique Romaine.

J'estime que ce régime devenu inacceptable pour les Chrétiens qui constituent dans l'histoire l'ancienne Eglise ne doit plus exister. Il est de notre devoir à nous, les Canonistes, de resserrer nos liens, de nous rapprocher les uns des autres, de collaborer, et d'assister le Clergé dans la voie de la recherche des moyens susceptibles d'abolir les divergences existant entre les deux Eglises: ce n'est qu'alors qu'apparaîtra la large perspective de l'Union de l'Eglise Grecque Orthodoxe avec l'Eglise Romaine.

L'oeuvre n'est certainement pas aisée. Elle exige en premier lieu des dis-